

Partie 5

Les états financiers

Rapport de la direction

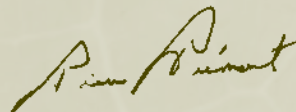
Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Pierre Prémont
Président-directeur général



Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration
et à l'information

Québec, le 25 mai 2009

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec



Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 25 mai 2009

**Résultats et
excédent cumulé**
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009

	2009	2008
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 4)	49 363 974\$	44 517 252\$
INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS	1 280 461	1 307 594
	50 644 435	45 824 846
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	31 448 759	29 125 642
Bourses	14 715 229	11 306 103
	46 163 988	40 431 745
	4 480 447	5 393 101
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 5)	4 156 532	3 939 087
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	323 915	1 454 014
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	7 173 559	5 719 545
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 6)	7 497 474\$	7 173 559\$

Bilan

au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie	732 564 \$	598 788 \$
Placements temporaires, taux variant de 1,30 % à 3,20 %, échéant de juin 2009 à janvier 2010	24 012 022	19 921 875
Intérêts courus	261 444	-
Subventions à recevoir et autres créances (note 7)	893 022	1 261 595
Frais payés d'avance	119 882	64 963
	26 018 934	21 847 221
SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES (note 8)	1 238 612	1 284 104
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	301 825	507 367
	27 559 371 \$	23 638 692 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Charges à payer et frais courus (note 11)	399 437 \$	294 030 \$
Subventions d'organismes reportées	5 640 810	7 264 664
Subventions du gouvernement du Québec reportées	12 783 059	7 621 851
Portion court terme de la dette à long terme	-	795
	18 823 306	15 181 340
SOMMES À VERSER POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES (note 8)	1 238 591	1 283 793
	20 061 897	16 465 133
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)	7 497 474	7 173 559
	27 559 371 \$	23 638 692 \$

ENGAGEMENTS (note 12)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pierre Prémont



Jacques A. de Guise

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	323 915\$	1 454 014\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	298 295	400 181
	622 210	1 854 195
Variation des éléments hors trésorerie		
Intérêts courus	(261 444)	438 107
Subventions à recevoir et autres créances	368 573	1 000 974
Frais payés d'avance	(54 919)	(11 883)
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires	45 492	28 870
Charges à payer et frais courus (note 9)	114 194	(191 158)
Subventions d'organismes reportées	(1 623 854)	(345 529)
Subventions du gouvernement du Québec reportées	5 161 208	6 138 556
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires	(45 202)	(32 617)
	3 704 048	7 025 320
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 326 258	8 879 515
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des placements	(108 594 104)	(104 919 448)
Disposition des placements	104 503 957	94 997 573
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	(101 540)	(437 217)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 191 687)	(10 359 092)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement: Remboursement de la dette à long terme	(795)	(2 281)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	133 776	(1 481 858)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	598 788	2 080 646
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	732 564\$	598 788\$

Notes complémentaires

31 mars 2009

1. Constitution et fonctions

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche.

De plus, le Fonds gère des programmes de bourses pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et des programmes de subventions. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. Principales conventions comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers du Fonds conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes

Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Produits de placement et placements temporaires

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les placements temporaires, principalement composés d'acceptations bancaires et de billets à escompte, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable.

2. Principales conventions comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20,00 %
Équipement informatique	33,33 %
Améliorations locatives	20,00 %
Développement informatique	20,00 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aux 31 mars 2009 et 2008, aucune moins-value n'a été comptabilisée.

Régime d'avantages sociaux

Le Fonds offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par le Fonds et les participants au régime. L'employeur et l'employé contribuent à une part égale correspondant à 5 % du salaire chacun. Chaque employé gère individuellement ses choix de placement.

3. Modification de méthodes comptables

Depuis le 1^{er} avril 2008, à la demande du gouvernement, le Fonds établit ses états financiers selon le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. Auparavant, il utilisait le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé du Fonds.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Immobilisations corporelles

Les développements informatiques et les logiciels d'application sont maintenant présentés dans le poste « Immobilisations corporelles » plutôt que dans le poste « Actif incorporel ».

4. Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes

	2009	2008
Ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation*	43 644 761 \$	40 250 823 \$
Partenaires des Projets de recherche orientée	3 489 970	2 671 758
Projet en partenariat (CANTOR)	434 037	473 392
Autres	1 795 206	1 121 279
	49 363 974 \$	44 517 252 \$

* Apparenté sous contrôle commun

5. Frais de fonctionnement

	2009	2008
TRAITEMENTS		
Rémunération	2 560 994 \$	2 405 504 \$
Formation et perfectionnement	24 612	14 566
Cotisations professionnelles	3 584	1 679
	2 589 190	2 421 749
SERVICES		
Honoraires	382 869	297 857
FRAIS D'OCCUPATION DES LOCAUX		
Loyers à la Société immobilière du Québec	214 322	217 434
Assurances	18 447	19 996
Entretien et réparations	118 667	107 224
Location	2 197	4 715
	353 633	349 369
COMMUNICATIONS	84 253	94 215
TRANSPORT ET SÉJOUR	284 799	214 561
AUTRES FRAIS		
Télécommunications	53 394	45 449
Reprographie	33 346	34 099
Frais d'envoi	31 231	32 406
Charges de bureau	31 100	45 087
Autres charges	14 422	4 114
	163 493	161 155
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	298 295	400 181
	4 156 532 \$	3 939 087 \$

6. Excédent cumulé

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent cumulé pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles des Projets de recherche orientée et un montant pour son projet en partenariat (CANTOR) avec les deux autres fonds de soutien à la recherche du Québec. Le fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2009	2008
Subventions à la recherche et bourses	6 084 050 \$	5 262 332 \$
Projet en partenariat (CANTOR)	132 169	125 598
Non affecté	1 281 255	1 785 629
	7 497 474 \$	7 173 559 \$

7. Subventions à recevoir et autres créances

	2009	2008
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*	267 283 \$	105 559 \$
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*	121 625	-
Fonds de la recherche en santé du Québec*	158 111	3 000
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*	303 600	675 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux*	-	240 000
Ministère des Relations internationales*	-	100 000
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec*	-	90 000
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*	-	30 000
Institut de recherche en santé du Canada	32 023	18 036
Autres	10 380	-
	893 022 \$	1 261 595 \$

* Apparenté sous contrôle commun

8. Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion versés au Fonds, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds. Les opérations des sommes à verser relatives à ces ententes se détaillent comme suit :

	PERSPECTIVES STS	ENVIRONNEMENT	CITÉ DE L'OPTIQUE	TOTAL
SOLDE AU DÉBUT	102 796\$	522 785\$	658 523\$	1 284 104\$
AUGMENTATION				
Intérêts sur dépôts bancaires	1 440	11 837	14 914	28 191
	104 236	534 622	673 437	1 312 295
DIMINUTION				
Subventions à la recherche	65 833	6 431	–	72 264
Transfert des intérêts au Fonds	1 419	–	–	1 419
	67 252	6 431	–	73 683
SOLDE À LA FIN	36 984\$	528 191\$	673 437\$	1 238 612\$
Intérêts reçus non transférés				(21)
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires				1 238 591\$

9. Immobilisations corporelles

	2009			2008
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET	NET
Mobilier de bureau et équipement	255 714\$	221 516\$	34 198\$	29 757\$
Équipement informatique	1 119 027	1 027 854	91 173	128 849
Améliorations locatives	382 961	370 274	12 687	16 929
Développement informatique	1 587 277	1 423 510	163 767	331 832
	3 344 979\$	3 043 154\$	301 825\$	507 367\$

Au 31 mars 2009, le poste « Charges à payer et frais courus » inclus un montant de 4 319 \$ (2008 - 13 106 \$) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

10. Facilités de crédit

Le Fonds dispose de facilités de crédit n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 \$ auprès du Fonds de financement, et ce jusqu'au 31 mars 2012. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Aux 31 mars 2009 et 2008, les facilités de crédit étaient inutilisées.

11. Charges à payer et frais courus

	2009	2008
Fonds de la recherche en santé du Québec*	8 477 \$	8 174 \$
Fournisseurs	87 444	60 383
Salaires et vacances à payer	303 516	225 473
	399 437 \$	294 030 \$

* Apparenté sous contrôle commun

46

12. Engagements

Au 31 mars 2009, les engagements du Fonds sont de 44 539 543 \$ (2008 - 31 185 836 \$) à l'égard des subventions et de 13 854 934 \$ (2008 - 11 647 080 \$) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale, à l'exception des sommes réservées dans l'excédent cumulé.

13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

14. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles. Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 90 450 \$ (2008 - 85 580 \$) et représentent le coût des services courants.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.